



**Vous avez entre 16 et 25 ans ?**  
**Soyez en règle au regard**  
**du service national !**

Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours serait refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !



### Calendrier de vos démarches

Entre <b>16 ans</b> et 16 ans et 3 mois (*)	<b>Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur Internet</b> , muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans ½ (*)	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur <a href="http://www.majdc.fr">www.majdc.fr</a> , afin de faciliter votre convocation.
A <b>17 ans</b> (*)	Vous êtes convoqué à la Journée défense et citoyenneté.
Entre 17 et 25 ans	<b>Présentez le certificat de participation à la JDC lors de votre inscription aux examens</b> (CAP, BEP, baccalauréat), concours <b>et permis de conduire</b> .

(\*) Si vous n'avez pas respecté ce calendrier, vous pouvez effectuer ces démarches jusqu'à votre 25<sup>ème</sup> anniversaire.

### QUEL CERTIFICAT PRODUIRE POUR LES EXAMENS ET CONCOURS ?

Pour les moins de 18 ans

**L'attestation de recensement**

Pour les 18-25 ans

**Le certificat individuel de participation à la JDC**

**ou l'attestation individuelle d'exemption médicale**



*L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !*



**maJDC.fr**  
 Journée Défense et Citoyenneté

#### Pourquoi créer votre compte sur [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr) ?

- ✓ Pour changer la date et le lieu de votre JDC ;
- ✓ Pour recevoir une convocation dématérialisée ;
- ✓ Pour géo-localiser le site JDC ;
- ✓ Pour retrouver votre attestation de participation.



### QUELLES SONT LES MODALITES DE LA JDC DURANT LA CRISE SANITAIRE ?

Reprise de la JDC aménagée en présentiel à compter de juin 2021



**REPRISE EN PRÉSENTIEL**  
 dans le respect des règles sanitaires



+ d'infos sur **MAJDC.FR**



# INCIVILITÉS

## Que se passe-t-il dans notre village depuis quelques mois ? Un vent d'incivilités souffle en effet sur Niderviller :

### • les chiens :

- recrudescence des déjections dans les rues et autour du complexe
- chiens non tenus en laisse, chiens divagants dans le village et en forêt : certains habitants ne savent plus où promener leur chien de peur d'être agressés avec leur animal.

### • les conflits de voisinage

- les arbres et haies non élagués gênant les voisins et la voirie publique
- les nuisances sonores : musique, aboiements de chiens diurnes et nocturnes
- les actes malveillants entre voisins et sur la voie publique

### • détritiques divers et variés

- Les habitants ont signalé des dépôts de détritiques divers et restes de nourriture au bord des routes non loin des Bio bacs.
- l'interdiction préfectorale du brûlage de déchets n'est pas respectée de tous

## Quelles solutions ?

Nous avons communiqué sur ces sujets maintes fois, rappelant la réglementation de tous ces domaines. Nous recevons très régulièrement des signalements de tous ces événements qui polluent le bien vivre dans notre village. Se plaindre auprès des élus et de la mairie est tout à fait légitime mais les moyens d'action sont limités pour une petite commune. Nous sommes toujours à l'écoute, proposons des médiations. Il y a des cas relevant du privé mais nous orientons les gens si nécessaire. La gendarmerie nous accompagne ainsi que les habitants.

Faut-il en venir à l'application d'amendes ? Les responsables d'incivilités sont rarement connus. De manière générale, nous préférons raisonner et accompagner. Cela ne veut pas dire que nous n'y viendrons pas pour les agissements pris sur le fait.

C'est fort dommage de ne pas tous se donner les moyens de vivre en harmonie et sortir de l'égoïsme et du manque d'empathie vis à vis d'autrui.

Le village subit assez d'actes de malveillance de l'extérieur : tentatives de vols, de cambriolages, pneus crevés ... Nul besoin d'en rajouter aux sentiments de méfiance et de mal être face à ces événements au lieu de nous préserver au sein de notre habitat commun.

Pour ceux qui auraient des problèmes avec la loi ou l'autorité, considérez que le fondement de la loi est le bon sens. Et si certaines lois sont votées c'est pour imposer le bon sens à ceux qui en sont dénués !

A l'arrivée prochaine des beaux jours, nous en appelons à TOUTE la bonne volonté de TOUS pour que cessent ces atteintes à la tranquillité et à l'harmonie. AGISSONS TOUS.

Bien vivre ensemble c'est aussi et surtout faire preuve de respect et de civisme à l'encontre de tous.

Tous ces sujets seront évoqués à la prochaine réunion des représentants de quartier. Ces derniers sont également à votre écoute.



## EN BREF

### Signalement de cambriolages

Dans la nuit de samedi 1er février au dimanche 2 février, des malfrats ont cambriolé la boulangerie GIRARDIN

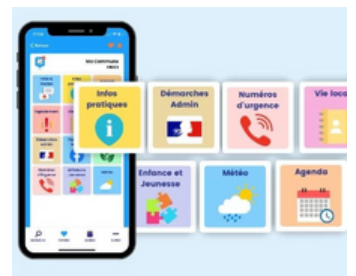
Effraction également rue des Vosges d'un véhicule de la société KARCHER TP

Avec la montée de ce type de délinquance, faites preuve de la plus **grande vigilance**.

### PanneauPocket

L'application Panneau Pocket va évoluer dans les semaines à venir. Ne vous étonnez pas si, courant du mois de mars, vous découvrirez de nouvelles fonctionnalités sur votre application.

Vous pourrez toujours suivre gratuitement sur vos téléphones (ou sur vos ordinateurs) les actualités de la commune (infos/alertes) mais vous pourrez aussi consulter de nouveaux outils (lien extérieur, agenda...)



Nous invitons ceux qui ne l'auraient pas encore fait à télécharger cette application qui, au quotidien, est le principal moyen de communication de la commune.

### Démarchage autorisé

La société C2E va effectuer une opération de démarchage à domicile sur Niderviller **20 au 28 février prochains**.

La mairie a autorisé ce démarchage. La société C2E agit pour le compte du fournisseur d'énergie ENGIE.

# DATES À RETENIR

- **Don du sang** : 28 février à partir de 17h00 - complexe de salles. Vous pouvez réserver votre créneau de passage sur [www.efs.fr](http://www.efs.fr).
- **Carnaval** : week end festif organisé par la Société carnavalesque et animé par l'orchestre Les Christalys.
  - Dimanche **02 mars à partir de 14h30** (entrée gratuite)
  - Lundi **03 mars à partir de 19h00** : entrée sans repas 5€ - 25€ avec repas (hareng ou jambon braisé + glace + café). Pensez à réserver.
- **Balla Balla** : Organisé par le Diouk's Band - **samedi 15 mars** - 3 salles avec 3 ambiances différentes (Dj Kik - Ma bonne étoile - Declic) - 12€ entrée déguisée - 15€ sans déguisement.
- **Office religieux à Niderviller** : samedi **1er mars à 18h30**.
- **Soirées jeux de cartes** : organisées par les Loisirs créatifs : les **mercredis 26 mars et 30 avril** - complexe de salles - 2€ . Pour tous renseignements : Gilbert Pariset 06.85.03.01.81.  
Rappel : jeux de cartes tous les **mardis de 14h00 à 17h00**
- **Salon des Vins et Produits du Terroir** : Week-end du **12 et 13 avril de 10h00 à 19h00**. Buvette et restauration sur place. Marche le **dimanche matin**
- **L'opération 'Une rose un espoir'** : le **samedi 26 et dimanche 27 avril** prochains. Merci d'avance pour votre générosité.



## Piégage de chats errants

Des cages vont être posées mercredi 26 et jeudi 27 afin de capture des chats sauvages. Ils seront conduits chez notre vétérinaire partenaire pour être stérilisés avant d'être relâchés.

**Lieu : terrain en friche en face du complexe + rue de la paix**

Pour les propriétaires de chats de ces 2 quartiers : merci de laisser vos chats à l'intérieur entre 7h30 et 15h00

## Fermeture de l'agence postale communale

Du mardi 11 au lundi 17 mars inclus

Merci de vous rendre au (SAV) CARREFOUR à Sarrebourg pour vos retraits (colis+recommandés).